

Marrakech, le 21 novembre 2013

7^e Conférence sur la protection des données personnelles dans l'espace francophone et 7^e Assemblée générale de l'AFAPDP

**Discours de M. Hervé BARRAQUAND
Représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie**

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Ministre délégué, représentant du Gouvernement marocain,

Monsieur le Président de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles, l'AFAPDP,

Messieurs les Vice-Présidents de l'AFAPDP,

Madame la Secrétaire générale de l'AFAPDP,

Monsieur le Président de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel du Maroc,

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants d'autorités de protection des données personnelles,

Mesdames et messieurs,

Avant tout, je souhaite d'ores et déjà remercier, au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnelle du Maroc et les autorités marocaines pour leur hospitalité et leur disponibilité pour faire de ces rencontres un autre moment fort de la vie de l'AFAPDP.

Cette 7^e Conférence annuelle constitue, dans la continuité de celle tenue l'an dernier en Principauté de Monaco, l'expression de la solidarité francophone à travers le partage de vos expériences et la transmission de vos savoir-faire.

Cette année plus que les autres, vos travaux se déroulent dans un contexte bien particulier : depuis quelques mois la question de la protection des données personnelles est sortie de l'anonymat des initiés et des concernés, pour figurer au centre de la vie publique et médiatique. Les données personnelles sont devenues des éléments du « soft power » au cœur d'enjeux économiques mais aussi politiques et géopolitiques. Et aujourd'hui plus qu'hier, l'espace francophone doit faire entendre sa voix, sa vision, sa singularité.

Dans ce contexte, votre association réfléchit collectivement et agit concrètement, utilement. En attestent les sujets importants qui figurent au programme de ces deux journées : la régulation internationale des données personnelles ; la liberté d'expression versus la confidentialité sur l'Internet ; les évolutions induites par la téléphonie mobile sans oublier la nécessité pour vos autorités de communiquer, de faire-savoir leur savoir-faire en quelque sorte.

Mesdames et messieurs les représentants des autorités de protection des données personnelles,

Vous êtes les protecteurs des données personnelles dans une société où les individus donnent à voir leurs idées et leurs données.

Vous êtes les promoteurs de la vision singulière et humaniste de la Francophonie dans ce domaine au sein des instances internationales et régionales, par exemple au sein du comité consultatif sur la Convention 108 sur la protection des données personnelle du Conseil de l'Europe ou encore au sein du G29. Notre coopération avec le Conseil de l'Europe est harmonieuse : l'OIF sera ainsi l'un des partenaires du 2^e Forum mondial de la démocratie qui se déroule la semaine prochaine à Strasbourg sur le thème « *Retisser la démocratie : connecter les institutions avec les citoyens à l'ère du numérique* ».

Vous êtes aussi les défenseurs de la langue française, en témoignent vos démarches pour sauvegarder l'usage de notre langue au sein de la Conférence internationale des Commissions à la protection des données personnelles et à la vie privée. La tenue à Maurice de la prochaine Conférence internationale favorisera, j'en suis persuadé, l'usage du français.

Mesdames et messieurs les membres de l'AFAPDP,

Parce que la protection des données personnelles est au carrefour des libertés individuelles, de la responsabilité sociale des entreprises et de l'Etat de droit, nous nous réjouissons de la collaboration soutenue menée avec d'autres réseaux institutionnels de la Francophonie sur des sujets devenus transversaux sous l'effet de l'Internet et du numérique.

Je pense aux implications de vos autorités en faveur des droits de l'enfant dans le monde numérique.

Je pense aussi à la réalisation d'un Manuel francophone inédit pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles, qui associe le Réseau des compétences électorales francophones et l'Association du notariat francophone. Ce manuel sera finalisé pour les prochaines Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie qui se dérouleront à Paris les 20 et 21 mai 2014. En effet, l'OIF accorde une attention particulière à la protection des renseignements personnels collectés lors de l'établissement des fichiers d'état civil et des listes électorales dans les pays qu'elle accompagne.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Je profite de ce moment solennel pour vous réitérer la disponibilité de l'OIF à rappeler aux autorités de vos pays leurs engagements pris lors du Sommet de la Francophonie à Kinshasa en 2012, concernant la mise en place de législations et d'autorités nationales, pas encore assez répandues dans notre espace.

L'OIF partage votre volonté d'ouvrir l'AFAPDP à l'ensemble des autorités et se félicite de l'entrée cette année de l'autorité du Gabon. Les instances africaines ont toute leur place au sein de ce réseau intercontinental qui fait la spécificité et la richesse de l'AFAPDP, réseau qui fait résonner les voix de tous les francophones.

Enfin, je vous confirme notre disponibilité pour approfondir et accompagner vos activités en 2014, si importantes pour la gouvernance démocratique dans l'espace francophone et la mise en place de la stratégie numérique francophone.

Je vous souhaite plein de succès dans vos travaux.